

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020

Étaient présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIOLLO Philippe, M. NOGARA Yann, M. GOUTTEFARDE Damien, Mme Vanessa LOURDIN, M. TROTTET Maxime et Mme MATHIEU Nicole.

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'attribution de prime IAT Indemnité d'administration et de Technicité des employés communaux (D3-2020-12-14) et une délibération modificative n°1 pour un virement de crédit (D4-2020-12-14)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2020.

Le compte-rendu de la séance du 4/11/2020 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL POLE SANTE AU TRAVAIL CREE AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

Le Centre de Gestion 42 est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour toutes les collectivités et propose en plus, des services optionnels à la demande des collectivités affiliées.

M. le Maire propose aux conseillers d'adhérer au service optionnel du Pôle Santé concernant la médecine professionnelle et préventive au profit des agents de la commune.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité qu'une convention sera signée car la réglementation en matière de médecine professionnelle et préventive est de plus en plus complexe à maîtriser. **(D1-2020-12-14)**

TARIFS LOCATION ENCARTS PUBLICITAIRES

La commission communication rappelle que l'édition du bulletin Municipal a lieu tous les ans en début d'année. Elle propose la location d'emplacements publicitaires pour une somme de 500€. **(D2-2020-12-14)**

DISPOSITIF PAR LA REGION DE PURIFICATION D'AIR POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS.

L'investissement d'un purificateur d'air « proné » par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est à l'étude. La région s'engage à payer 80% du prix TTC plafonné à 1800€ par établissement scolaire et ce pendant l'urgence sanitaire. Après le vote du Conseil Municipal : 7 contres, 2 pour et 6 abstentions, l'achat d'un purificateur ne sera pas envisagé.

MISE A DISPOSITON ET/OU LA MISE EN ACCESSIBILITE D'ABRIS VOYAGEURS PAR LA REGION

Les transports scolaires et interurbains de la Loire seront une compétence gérée en direct par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la Loire, à compter du 1^{er} janvier 2021. Le CM propose la mise en place d'un nouvel abri à Villeneuve car La Région prend en charge la fourniture et la pose de l'abri. A l'unanimité le Conseil Municipal valide la convention passée entre la commune et la Région.

ATTRIBUTION IAT 2020 POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal approuve les IAT 2020 pour les employés communaux. **(D3-2020-12-14)**

QUESTIONS DIVERSES ET DOSSIERS EN COURS

Des devis sont en cours d'élaboration afin de remettre aux normes les luminaires de secours défectueux depuis de nombreuses années selon l'organisme de contrôle dans les locaux communaux.

En 2021 la Communauté de Communes de Forez-Est doit harmoniser le mode des prélèvements des ordures ménagères. Le prix de revient est supérieur aux cotisations facturées. La taxe prélevée par l'Etat augmentant avec les années une répercussion sera inévitable. Avant fin 2021 une harmonisation entre taxe OM et redevance OM doit intervenir afin de choisir un seul mode de calcul. Pour toute la CCFE et dans tous les cas d'espèces, dès 2021, une augmentation d'environ 10% du coût des ordures ménagères sera appliquée par la CCFE afin d'équilibrer le budget actuellement déficitaire.

Concernant l'enquête de la population sur la réfection d'un terrain de tennis, 43 habitants sont

intéressés. Nous allons étudier la faisabilité du projet.

D'autres propositions ont été avancées (terrain de bicross, terrain de basket, mur d'escalade...)

Une proposition est avancée : réunir plusieurs communes aux alentours afin d'ériger un terrain de tennis couvert.

Le budget de l'école sera arrêté à la somme de 5 000€ TTC suite aux dépenses non justifiées de la directrice. Les commandes seront validées par la mairie.

L'élaboration du budget 2021 commence à être étudié et sera probablement déposé avant fin février 2021.

De nouveaux projets sont avancés notamment l'aménagement de la place du souvenir et la réfection de la station d'épuration afin de la remettre aux normes.

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 31 janvier 2021 à 11 heures à la salle des fêtes de Chambéon sous réserve des restrictions dues de la crise sanitaire du covid-19.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

4 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Prochain conseil municipal le mercredi 3 février 2021 à 20 heures.

M. MATHIEU Patrick,
Maire de Chambéon.

